



Femme enceinte part de la France - droit du pere

Par **Enfantdansledos**, le **27/02/2021** à **12:11**

Bonjour,

Ma petite amie est partie du territoire pour l'Australie.

Elle ne m'a annoncé qu'elle était enceinte qu'une fois arrivée là-bas tandis qu'elle le savait lorsque nous étions ensemble.

Du coup je me sens trahi et pire encore, je ne peux même pas aller auprès d'elle pour en discuter car le pays est fermé.

Quelles sont mes droits et mes obligations vis-à-vis de cet enfant ?

Je ne veux pas vivre en Australie et j'aimerais pourtant élever cet enfant ...

Peut-elle me forcer à faire un test de paternité tandis qu'elle est en Australie ?

Par **amajuris**, le **27/02/2021** à **18:22**

bonjour,

tant que vous n'avez pas reconnu cet enfant, vous n'avez aucune obligation, ni aucun droit sur cet enfant.

il existe la déclaration de naissance avant la naissance.

voir ce lien :

[https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F887#:~:text=Le%20p%C3%A8re%20\(comme%20la%20m%C3%A8re,de](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F887#:~:text=Le%20p%C3%A8re%20(comme%20la%20m%C3%A8re,de)

salutations